



---

# communiqué

---

Date **Le 29 juillet 1994**

N° 153

Pour publication

## LE CANADA SIGNE TROIS ENTENTES AVEC LA CHINE

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui de Beijing la signature de trois ententes avec le gouvernement chinois.

M. Ouellet a signé un Traité d'assistance mutuelle en matière légale qui augmentera la capacité du Canada de faire face au crime international, en particulier au trafic de drogue et au blanchissage d'argent. Le traité prévoit la coopération entre la Chine et le Canada dans les domaines de la prévention, des enquêtes et de la poursuite des criminels. Le Canada a signé des traités similaires avec huit autres pays.

Dans le nouveau cadre de politique de développement pour la Chine, M. Ouellet et la ministre chinoise du Commerce international et de la Coopération économique, M<sup>me</sup> Wu Yi, ont signé une lettre d'intention en matière de coopération environnementale. Il s'agira pour l'Agence canadienne de développement international de mettre en oeuvre trois projets et d'aider la Chine à atteindre les objectifs convenus à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992, et exposés dans le plan d'action mondial Agenda 21.

La troisième entente porte sur une ligne de crédit de 100 millions de dollars accordée par la Société pour l'expansion des exportations. Ce financement concessionnel de contrepartie aura pour effet d'accroître la compétitivité des exportateurs canadiens en Chine, surtout dans le cas des petites et moyennes entreprises.

Des critères de répartition pour cette ligne de crédit ont été établis en consultation avec le secteur privé afin d'assurer une distribution égale des fonds. Aucune entreprise ou groupe d'entreprises ne pourra toucher plus de 20 millions de dollars.